

En quête de reconnaissance

La construction du dossier Parc naturel régional (PNR) est en marche. Associations, représentants du territoire et élus dressent une synthèse des activités, de la vie quotidienne et de l'identité du territoire.



Jean-Pierre Rimbeau, vice-président du Pays de Gâtine en charge de l'environnement ; Camille Bevillon coordinatrice du projet PNR ; Ronan Cesbron, directeur du Pays de Gâtine ; Didier Gaillard, président du Pays de Gâtine, et de nombreux acteurs du territoire étaient réunis, début juin, pour travailler à l'avis d'opportunité du PNR local.

Camille FERRONNIÈRE

redac.parthenay@courrier-ouest.com

L'idée d'inscrire la Gâtine en tant que Parc naturel régional (PNR) est née il y a dix ans. Presque oubliée, elle a refait surface en 2015 jusqu'à être validée, fin 2016. Il y a quelques jours, élus, associations et représentants du territoire se sont réunis pour former quatre commissions de travail – activités, vie quotidienne, identité et cadre de vie – en vue de la rédaction du dossier d'opportunité.

Parc naturel régional, c'est quoi ?

Est désigné Parc naturel régional un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte, quoique souvent fragile, valeur patrimoniale et paysagère. Créé à l'initiative de la Région, le PNR a pour vocation « de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire, en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement », a expliqué Didier Gaillard, président du Pays de Gâtine.

A quoi sert l'avis d'opportunité ?

La démarche de labellisation du PNR comporte trois grandes étapes : l'avis d'opportunité, l'avis intermédiaire et l'avis final. « Le dossier d'opportunité permettra de disposer d'un ensemble d'éléments descriptifs relatifs au patrimoine naturel et culturel, aux paysages

du territoire et à ses caractéristiques socio-économiques, détaille Jean-Pierre Rimbeau, vice-président du Pays de Gâtine en charge de l'environnement. C'est un état de lieux de notre identité, notre singularité, nos forces vives, mais aussi nos fragilités. » Ce premier avis doit, en somme, démontrer toute la motivation et l'implication des acteurs du territoire dans la mise en place du PNR, la plus-value de cet outil, sa pertinence.

Quel intérêt pour la Gâtine ?

L'avis d'opportunité est aussi le moment de justifier le périmètre du futur Parc naturel régional. « La Gâtine est une terre d'élevage, avec une identité géographique et culturelle forte, reprend Ronan Cesbron, directeur du Pays de Gâtine. Le Pays et ses partenaires font tout pour allier préservation des traditions, innovations locales et valorisation du patrimoine. Et le PNR nous permettrait de favoriser davantage le développement économique et l'attractivité du territoire, tout en préservant le cadre de vie des habitants. » Sans oublier une volonté de reconnaissance nationale.

Défendre l'agriculture

Puisque le PNR doit aussi aider à défendre et protéger un territoire, plusieurs points ont rapidement été évoqués. À commencer par « la mutation du monde agricole, note Didier Gaillard. L'élevage est en crise et si nos agriculteurs sont de moins en moins nombreux, il y aura des répercussions

sur nos modes de vie, sur nos paysages. Ce qui ne doit pas arriver. » D'autre part, si le territoire n'est plus affilié aux zones défavorisées, le PNR « nous aidera à ouvrir d'autres tiroirs pour compenser les aides perdues », assure le président du Pays de Gâtine.

Développer le tourisme

Au volet économique, le PNR devrait favoriser le tourisme. Sur ce point, Didier Gaillard l'accorde, il y a du travail. « Mais ça a marché à Rodez, qui fait partie du PNR de l'Aubrac, assure-t-il. Le label est aussi là pour nous aider à pallier à nos faiblesses et donne un vrai coup de projecteur sur tel ou tel territoire, ce qui favorise réellement le tourisme. Sans compter que cela nous ouvre la possibilité d'accéder à des aides européennes spécialement dédiées au

développement du tourisme. » D'autant plus que la fédération des PNR a mis en place une marque pour les produits régionaux, « ce qui assoie une reconnaissance supplémentaire ».

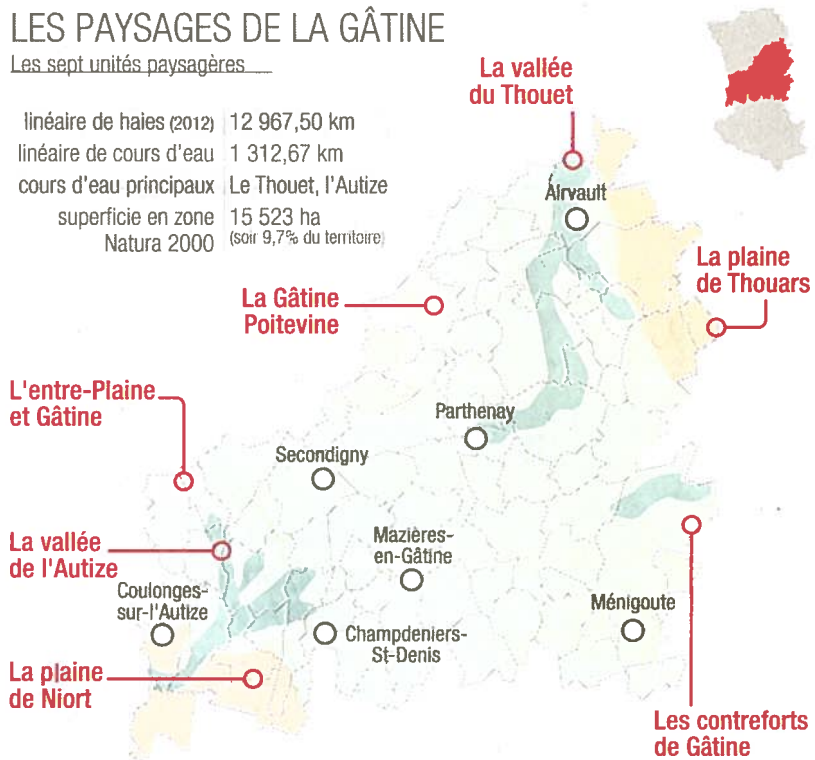
Un outil

En somme, tous en sont convaincus et Jean-Pierre Rimbeau insiste, « peu importe le domaine, il est hors de question que le PNR apporte des contraintes supplémentaires. C'est un outil qui nous aidera, et qui encourage les bonnes pratiques. » Notamment sur le bâti, la rénovation, des constructions dites d'urbanisme durable, ou encore en matière d'énergies renouvelables. Porté par la Région mais devant être validé par l'État, le Parc naturel régional de Gâtine ne devrait pas voir officiellement le jour avant 2022.

LES PAYSAGES DE LA GÂTINE

Les sept unités paysagères

| | |
|--------------------------------|-------------------------------------|
| linéaire de haies (2012) | 12 967,50 km |
| linéaire de cours d'eau | 1 312,67 km |
| cours d'eau principaux | Le Thouet, l'Autize |
| superficie en zone Natura 2000 | 15 523 ha (soit 9,7% du territoire) |



infographie CO - Source : gatine.org

REPÈRES

Les PNR de Nouvelle-Aquitaine

Quatre parcs naturels régionaux existent déjà en Nouvelle-Aquitaine : les Landes de Gascogne, le Marais poitevin, le Périgord-Limousin et Millevache. Un projet est également

bien avancé pour le Médoc, il devrait voir le jour en 2018. Les deux projets les plus récemment lancés sont ceux de la Gâtine poitevine et de la Montagne Basque.